

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

SEANCE DU 07 JANVIER 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation
24 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Denise GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Céline GEOFFROY, William GRAFF, Yves LEICKNER.

Représentés : Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Antony KUHN par Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jeanne PHILIPPOT par Chantal PELLENZ, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Lieu d'Accueil Parents Enfants : Renouvellement de la convention de partenariat avec la Mezzanine du Foyer Rural à Bouxières-Aux-Dames pour la période 2021-2023

N° de délibération : 17

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : MME SALEUR

Dans le cadre de l'aménagement du Lieu d'Accueil Parents Enfants intercommunal l'Aquarelle, une antenne a été implantée au jardin d'éveil « La Mezzanine » du foyer rural à Bouxières-Aux-Dames donnant lieu à une convention de partenariat et de soutien financier au jardin d'éveil.

Le terme de cette convention étant fixé au 31 décembre 2020, il est proposé de la renouveler pour une période de trois ans.

L'action parentalité conduite à la Mezzanine a lieu chaque jeudi matin, à l'exception des vacances scolaires, en présence de l'animatrice du lieu et de l'éducatrice de jeunes enfants responsable du LAPE intercommunal.

En dehors de cette matinée réservée aux parents avec leurs enfants âgés de 0 à 3 ans, la Mezzanine est ouverte en jardin d'éveil pour les parents et les assistant(e)s maternel(le)s tout au long de l'année en demi-journée.

Une majorité de usagers sont issus des communes de Bouxières-Aux-Dames et de Lay-Saint-Christophe, c'est pourquoi ces deux communes se sont engagées, aux côtés de la Communauté de Communes, à soutenir financièrement le Foyer Rural de Bouxières-aux-Dames pour l'activité de la Mezzanine.

Compte tenu de la fréquentation de la Mezzanine, particulièrement sur le créneau parentalité du jeudi matin, de l'intérêt de l'activité facilitant le lien social, des actions parentales d'envergure intercommunale qui seront mises en place dès 2021 et du respect réciproque des engagements pris au cours de la dernière période contractualisée, il est proposé au Conseil de Communauté d'approuver la convention de partenariat et de soutien financier avec le foyer rural, pour son jardin d'éveil « la Mezzanine ». Le montant de la subvention sera de 17 500 € versés annuellement sur la période contractuelle soit de 2021 à 2023.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le renouvellement de la convention pour la période 2021-2023.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat et de soutien financier avec le foyer rural et les communes de Bouxières-Aux-Dames et Lay-Saint-Christophe.

INSCRIT les crédits correspondants au Budget Primitif 2021 en dépense sur la ligne 6574 au titre du versement de la subvention et en recette sur la ligne 74741 au titre des participations des communes de Bouxières-aux-Dames et Lay-Saint-Christophe.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRILIC